

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2



Le Président,

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents: 14
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES - Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 20/03/2019

Présenté par le Président ,
 A Serres-Castet, le 27/03/2019
 le Président ,
 Délibéré par le Conseil d'Administration en session Ordinaire
 A Serres-Castet, le 27/03/2019

Le Président s'est retiré au
 Robert du soir.

Les membres du Conseil d'Administration,

LAMARCADE
 COUSSO
 LATEULADE
 LAMARCADE
 LOUET
 DESCHAUX
 RIVET J.
 MENDEZ Isabel
 EASTERES Sandrine
 CLERE Edith
 DELNEAGHE Richard R.
 DELCOURT
 Dubois Jasmine
 ROBESSON Jocelyne

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
 ___/___/___, et de la publication le ___/___/___

A Serres-Castet, le ___/___/___

Note de synthèse compte administratif 2018 – CCAS de Serres-Castet

Le résultat de l'année 2018 s'établit à 2775,17 €, en augmentation par rapport à celui de l'année 2017 (2417,17 €).

Les dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de 14 149 €, ont diminué de 16,68 % par rapport à 2017 (- 2831,47 €).

A l'intérieur de celle-ci, les charges à caractère général (cotisations diverses, documentation générale et technique, manifestations...) d'un montant de 752,98 €, sont en augmentation par rapport au réalisé 2017 (+ 430,76 €).

Le montant des charges nettes de personnel et frais assimilés de l'année 2018 sont identiques à celles de 2017 soit 126 €. Ce montant correspond aux cotisations annuelles versées à l'Urssaf pour les membres bénévoles du CCAS.

Le chapitre « autres charges de gestion courante » est en diminution de 19,74 % par rapport à 2017. Il s'agit de la participation du CCAS versée à la société Idelis pour les administrés bénéficiaires de la tarification sociale pour le transport urbain (personnes âgées de + de 65 ans, bénéficiaires de la CMU, demandeurs d'emploi et personnes à mobilité réduite). Il s'agit aussi des aides attribuées aux administrés pour les règlements des factures d'eau, du restaurant scolaire, du centre de loisirs, et des bons alimentaires, après examen des dossiers en Conseil d'administration.

Les subventions attribuées à diverses associations sont enregistrées également dans ce chapitre.

Les recettes de la section de fonctionnement (hors résultat reporté) d'un montant de 14 507 € sont en diminution de 9,69 % par rapport à 2017.

Le chapitre « dotations et subventions » (14 500 € en 2018) est en diminution de 6,46% par rapport à 2017 (15500 €), correspondant au versement de la subvention de la Commune au CCAS. Celle-ci est corrélée à l'équilibre du budget et à l'établissement d'un fonds de roulement suffisant.

Le chapitre « produits exceptionnels » (7 €) est en diminution par rapport à 2017 (407 €). Cette diminution s'explique par le fait que le CCAS avait encaissé des dons en l'année 2017.

Le budget du CCAS ne comprend pas de section d'investissement.

Serres-Castet, le 27 mars 2019

Le Président,




Jean-Yves Courrèges